

SMP FINANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 92 500 euros
Siège social : 1 bis rue Bourgonnier
49100 ANGERS

840 543 623 RCS Angers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 16 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le 16 février,
A 10 heures,

Monsieur Samuel PIPET,
demeurant 68 rue des Fours à Chaux 49100 ANGERS,

Propriétaire de la totalité des 9 250 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société SMP FINANCE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 1 bis rue Bourgonnier 49100 ANGERS au 11 rue Henry Jarry 49130 LES PONTS DE CE à compter du 16 février 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 11 rue Henry Jarry 49130 LES PONTS DE CE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Samuel PIPET